

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2016

LIBERTÉ, INDÉPENDANCE ET PLURALISME DES MÉDIAS - (N° 3465)

Tombé

AMENDEMENT

N° AC32

présenté par

M. Kert, M. Riestler, M. Apparou, Mme Arribagé, M. Breton, M. Brochand, M. Copé, M. Debré,
Mme Dion, Mme Duby-Muller, Mme Genevard, M. Giran, Mme Greff, M. Herbillon, M. Huet,
M. Le Mèner, M. de Mazières, Mme Nachury, M. Reiss, M. Salen, M. Sturni et Mme Tabarot

ARTICLE 7

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« de trois ans »,

les mots :

« d'un an ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le critère des trois ans risque de rendre très difficile le fait même de composer un comité d'éthique.